

Séance du Conseil communal du 19 juillet 2023

Convocation et annonce du 13 juillet 2023

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre ; ANSAY Stéphanie (LSAP), échevine ; SCHMITZ Jean-Pierre (CSV), échevin ; DI GENOVA Jean-Pierre (CSV) ; LOOSE Yves (CSV) ; ENTRINGER Marc (CSV) ; EIFES Eric (DP) ; ZHU Dali (DP) ; AXMANN Robert (DP) et ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), conseillers communaux ; TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f. ; SCHILTZ Nadine, rédactrice du rapport.

Excusé :

Avant de commencer la séance et en présence de tous les membres, la bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET recommande d'arrêter le calendrier des séances du conseil communal jusqu'à la fin de l'année. Elle propose les dates suivantes : mercredi 20 septembre, mercredi 11 octobre, mercredi 8 novembre, mercredi 29 novembre et lundi 18 décembre, toujours à 17 h 00.

1. Actualisation – Tableau de préséance du conseil communal

À la suite des élections communales du 11 juin 2023 et en amont de la séance de ce jour à 17 h 00, Messieurs Jean-Pierre DI GENOVA (CSV), Yves LOOSE (CSV), Marc ENTRINGER (CSV), Eric EIFES (DP), Dali ZHU (DP), Robert AXMANN (DP) et Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) ont prêté serment en qualité de nouveaux conseillers communaux de la commune de Contern. Le tableau de préséance des membres du conseil a été actualisé après la prestation de serment.

Le conseil communal prend connaissance de l'actualisation du tableau de préséance.

2. Nomination des représentants au sein des différents syndicats intercommunaux

La nomination des différents représentants au sein des syndicats intercommunaux a lieu à bulletin secret pour chaque syndicat.

a) SIAS – Syndicat intercommunal à vocation multiple

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Marc ENTRINGER (CSV) représentant auprès du syndicat SIAS a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

b) SIDEST – Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduelles de l'Est

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Jean-Pierre SCHMITZ (CSV) représentant auprès du syndicat SIDEST a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

c) SIDOR – Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance des ménages et des déchets assimilables des communes des cantons de Luxembourg, d'Esch et de Capellen, avec siège à Leudelange

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Yves LOOSE (CSV) représentant auprès du syndicat SIDOR a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

d) SIGI – Syndicat intercommunal de gestion informatique

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Jean-Pierre DI GENOVA (CSV) représentant auprès du syndicat SIGI a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

e) SEC – Syndicat des eaux du Centre

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Jean-Pierre SCHMITZ (CSV) représentant auprès du syndicat SEC a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

f) Minett-Kompost – Syndicat intercommunal pour l’exploitation d’un centre de compostage régional à Mondercange

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Marc ENTRINGER (CSV) représentant auprès du Minett-Kompost a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

g) ORT – Office régional du tourisme

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Yves LOOSE (CSV) représentant auprès de l’ORT a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

h) Syrdall Heem

La proposition du collège échevinal de nommer Madame Stéphanie ANSAY (LSAP) et Monsieur Jean-Pierre DI GENOVA (CSV) représentants au Syrdall Heem et Monsieur Marc ENTRINGER (CSV) représentant suppléant a été approuvée à 6 voix pour et 4 abstentions.

i) Syrdall Schwemm

La proposition du collège échevinal de nommer Madame Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) représentante auprès de Syrdall Schwemm a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

j) Comité de surveillance CIPA

La proposition du collège échevinal de nommer Madame Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) représentante au comité de surveillance du CIPA a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

k) Alliance pour le climat

La proposition du collège échevinal de nommer Madame Stéphanie ANSAY (LSAP) représentante à l’Alliance pour le climat a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

l) Pacte Climat

La proposition du collège échevinal de nommer Madame Stéphanie ANSAY (LSAP) représentante au Pacte Climat a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

m) Pacte Nature

La proposition du collège échevinal de nommer Monsieur Jean-Pierre SCHMITZ (CSV) représentant au Pacte Nature a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

n) Comité de voisinage Dupont de Nemours

La proposition du collège échevinal de maintenir la situation actuelle et nommer les membres du collège échevinal, c’est-à-dire Madame la bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) et les deux échevins, Madame Stéphanie ANSAY (LSAP) et Monsieur Jean-Pierre SCHMITZ (CSV), représentants au Comité de voisinage de Dupont de Nemours a été acceptée à 6 voix pour et 4 abstentions.

3. Fixation du congé politique supplémentaire

Le collège échevinal propose de répartir comme suit les neuf heures de congé politique supplémentaires : 4 heures pour Madame Stéphanie ANSAY (LSAP), 2,5 heures pour Monsieur Marc ENTRINGER (CSV) et 2,5 heures pour Monsieur Yves LOOSE (CSV).

Le conseil communal approuve la proposition à 6 voix pour et 4 abstentions [Eric EIFES (DP) ; Dali ZHU (DP) ; Robert AXMANN (DP) et Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng)].

4. Organisation scolaire provisoire pour les cours de musique 2023/2024

Le conseil communal décide à l’unanimité d’approuver l’organisation scolaire provisoire proposée par l’UGDA pour les cours de musique qui seront dispensés dans la commune de Contern durant l’année scolaire 2023/2024.

5. Approbation de trois devis :

a) Avant-projet détaillé (APD) du parc avec aire de jeux à Contern

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) donne la parole au bureau d'architectes XXA Architecture pour qu'il présente le projet d'aménagement d'un parc avec aire de jeux faisant la liaison entre le quartier An de Päschen et la rue de Luxembourg.

Les architectes Claire SALLERIN et Yves VANDERZYPEN détaillent le concept principal du projet. Un parc consacré à la nature et à la biodiversité sera créé au centre de Contern. Un espace naturel y verra le jour entre les quartiers qui se développent. Le parc se veut un endroit accessible à tous, destiné à devenir le point de rencontre de toutes les générations.

Rien n'a été laissé au hasard lors de l'étude du projet : du choix des jeux (de la thématique aux matériaux) à la végétation en passant par les revêtements de sol généraux et leur perméabilité à l'eau, tout a été soigneusement pensé et élaboré.

Le conseiller communal Eric EIFES (DP) quitte la séance.

Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) remercie les architectes pour cette présentation complète.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis de 1 118 725,32 €, TVA comprise, pour l'aménagement d'un parc avec aire de jeux à Contern.

b) Réaménagement de la rue de Contern à Moutfort

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis de 820 000 € remis par le Bureau d'études Schroeder & Associés pour le réaménagement du CR234 rue de Contern à Moutfort dans un but d'apaisement de la circulation et de sécurisation des piétons.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) propose d'y installer temporairement le panneau indicateur de vitesse après les travaux d'aménagement afin de comparer les nouvelles données aux enregistrements réalisés avant les travaux. Le conseil communal approuve l'idée.

c) Rénovation de l'arrêt de bus Millbech à la rue de Contern à Moutfort

Le conseil communal décide d'approuver à l'unanimité le devis de 240 000 € du Bureau d'études Schroeder & Associés pour l'adaptation prévue et la mise en conformité de l'arrêt de bus Millbech et du passage piétons avec les prescriptions pour les personnes à mobilité réduite.

6. Approbation d'une demande de parcellisation d'un terrain à Contern

Le conseil communal accepte à l'unanimité la demande de parcellisation du terrain enregistrée au cadastre de la commune de Contern sous le numéro 384/4872, au lieu-dit « Bei Babbelskreuz » à Contern, pour la création de plusieurs terrains conformément à la demande du géomètre officiel Claude Wallers.

7. Approbation d'un acte – Achat d'un terrain à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte notarié n°5942 du 22 juin 2023 relatif à l'achat de deux parcelles d'une superficie totale de 15,80 ares pour un prix total de 1 525 000 €. Les deux terrains sont situés dans la commune de Contern, section C de Contern, enregistrés au cadastre sous les numéros 343/4387 au lieu-dit « Im Grëndel » et 343/4389 à la rue de Syren. L'acquisition est d'intérêt public. On pourra enfin créer sur ces parcelles un deuxième accès (entrée et sortie) pour le quartier « Op der Haangels ». Des logements abordables devraient voir le jour sur le terrain restant.

8. Approbation d'un acte – Cession gratuite

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte notarié n°5848 du 9 juin 2023 relatif à la cession gratuite de trois parcelles d'une superficie totale de 21 centiares. Les terrains sont situés dans la commune de Contern, section C de Contern, enregistrés au cadastre sous les numéros 28/5768 au lieu-dit « An de Leessen », 28/5769 à la rue Roger Leiner et 28/5771 au lieu-dit « An de Leessen ».

9. Approbation d'un acte – Vente d'un terrain à Contern

Le conseil communal approuve à 8 voix pour et une abstention [Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng)] l'acte notarié n°5849 du 9 juin 2023 relatif à la vente au prix de 2400 € d'une parcelle enregistrée au cadastre sous le numéro 28/5773 et située « An de Leessen » dans la commune de Contern, section C de Contern, d'une superficie de 2 centiares.

10. Approbation d'un acte – Achat d'une forêt et de terres agricoles à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acte notarié n°795/2023 relatif à l'achat de terres agricoles cadastrées 863/2037 et situées « Auf der Kroemt », d'une superficie de 32 ares 40 centiares, ainsi que de deux parties de forêt situées au lieu-dit « Ratt », cadastrées sous les numéros 1822/866, d'une superficie de 53 ares 80 centiares, et 1822/867, d'une superficie de 18 ares, situées dans la commune de Contern, section C de Contern, pour un prix total de 31 260 €.

11. Approbation d'un acte – Achat de terres agricoles à Contern

Le conseil communal décide d'approuver à 8 voix pour et une abstention [Robert AXMANN (DP)] l'acte notarié n° 805/2023 relatif à l'achat de terres agricoles situées dans la commune de Contern, section C de Contern et enregistrées au cadastre sous le numéro 1674/2946, au lieu-dit « In Beyren », d'une superficie totale de 1 hectare 8 ares 20 centiares, au prix de 108 200 €. L'acquisition est d'intérêt public et servira à la construction d'une piste cyclable.

12. Approbation d'un contrat préliminaire – Échange de terrains à Contern

Le conseil communal approuve à l'unanimité le contrat préliminaire portant sur l'échange de terrains situés dans la commune de Contern, section C de Contern, au lieu-dit « An de Päschen ». La commune échange la parcelle cadastrée sous le numéro 36/5792 d'une superficie de 2,18 ares contre la parcelle cadastrée sous le numéro 50/5794 d'une superficie de 2,15 ares. L'acquisition est d'intérêt public et vise à rectifier et aligner la limite des deux terrains. La parcelle doit aussi être intégrée dans le parc prévu et accorder un meilleur accès au terrain à son propriétaire.

13. Modification budgétaire + crédits supplémentaires

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) donne la parole à l'échevin des finances Jean-Pierre SCHMITZ (CSV) pour qu'il explique plus en détail différentes modifications apportées au budget 2023.

a) Modifications dans le budget extraordinaire

Après discussion avec les différents bureaux d'études et étant donné qu'une série de projets prévus n'ont pas pu se dérouler selon les prévisions en raison de retards dans la réalisation d'études, la publication d'appels d'offres ou la délivrance d'autorisations, six articles du budget doivent être réduits.

Le conseil communal approuve à l'unanimité une réduction globale de six articles du budget extraordinaire 2023 à hauteur de 4 667 273,33 €.

b) Crédits supplémentaires dans le budget ordinaire 2023

L'échevin des finances explique que les fonds disponibles ne suffisent pas à couvrir les dépenses pour quatre articles du budget ordinaire. Par conséquent, ces fonds doivent être augmentés, ce que est possible grâce aux adaptations apportées au budget extraordinaire. Par exemple, le budget prévu ne suffit pas à couvrir les acomptes pour la consommation de gaz naturel du centre culturel de Moutfort et du Conterstuff. Dans l'article budgétaire consacré aux subventions pour les pompiers, les moyens manquent pour verser un subside extraordinaire. Selon un décompte de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA, le solde négatif de cet article budgétaire doit être apuré.

Le conseil communal approuve à l'unanimité quatre crédits supplémentaires dans le budget ordinaire 2023.

c) Crédits supplémentaires dans le budget extraordinaire 2023

Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour deux articles du budget extraordinaire 2023. L'échevin des finances explique que, d'une part, la construction de cinq maisons dans le PAP Contern Sud avance plus rapidement que prévu grâce aux conditions météorologiques favorables et que les travaux pourraient être terminés dès fin 2023. D'autre part, le prix du conteneur modulaire provisoire nécessaire à l'extension de la Maison Relais a été modifié et des fouilles archéologiques pourraient avoir lieu sur ce terrain. L'Institut national de recherches archéologiques (INRA) a déjà demandé à pouvoir fouiller le site avant l'installation du conteneur.

Le conseil communal approuve à l'unanimité deux crédits supplémentaires dans le budget extraordinaire 2023.

14. Fixation d'un tarif pour la vente d'une BD

Pour ce qui est de la vente de la BD « De Bédéric ënnerwee op Contern » par la commune, le conseil communal fixe à l'unanimité le prix de vente à 18 € par exemplaire.

15. Création d'un nouvel article au budget 2023

En raison de la vente prochaine de la BD « De Bédéric ënnerwee op Contern », le conseil communal crée à l'unanimité un nouvel article budgétaire pour les recettes ordinaires au budget 2023 afin de pouvoir enregistrer ces revenus.

16. Approbation d'un contrat de fermage

Dans le cadre de l'actualisation des contrats de fermage existants, le conseil communal approuve à l'unanimité un contrat nouvellement signé.

17. Subventions aux associations 2023

À l'occasion du versement des subventions ordinaires pour l'exercice 2023, le conseil communal garantit à deux associations locales supplémentaires le versement de subsides pour un montant total de 26 520,73 €.

18. Subvention extraordinaire

a) Conter hëlleft asbl

Le conseil communal décide à l'unanimité d'octroyer à l'association caritative « Conter hëlleft » un subside extraordinaire de 5000 € afin de soutenir les habitants qui ont été lourdement affectés par les inondations de 2021 et ont ensuite investi dans des dispositifs de protection pour s'en prémunir.

b) Amicale Conter Pompjeeën asbl

Le conseil communal accorde à l'Amicale « Conter Pompjeeën asbl » une subvention extraordinaire de 400 € à titre de contribution pour la location du chapiteau pour la fête du village.

19. Approbation de modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – Modifications à durée déterminée

En raison des travaux de rénovation de l'arrêt de bus « Juxgaass » à la rue de Contern à Moutfort, celui-ci est provisoirement déplacé devant le n° 28 de cette rue. Le trottoir est supprimé devant les maisons portant le numéro 41 et 47 et le passage piétons est déplacé devant le n° 39 de la rue.

Le conseil communal approuve à l'unanimité les modifications du règlement de circulation de la commune de Contern sur le CR 234 à Moutfort.

Le conseiller communal Jean-Jacques ARRENSDORFF (Déi Gréng) signale au passage que l'orthographe correcte est « Jucksgaass ». Le mot vient du luxembourgeois « um Juck » et n'a rien à voir avec le mot allemand « Jux ». La bourgmestre en prend bonne note et transmettra l'information au Service technique pour qu'il fasse la modification.

20. Confirmation de modifications du règlement de circulation de la commune de Contern – Modifications à durée déterminée

Le conseil communal confirme à l'unanimité le règlement de circulation d'urgence provisoire approuvé par le collège échevinal le 14 juin concernant la route de Remich à Moutfort.

21. Approbation de recettes

Le conseil communal adopte à l'unanimité les recettes à hauteur de 621 058,65 € pour l'exercice budgétaire 2023.

22. Informations et questions des conseillers communaux

La bourgmestre Marion ZOVILÉ-BRAQUET (CSV) signale aux membres du conseil une formation sur différents aspects de la politique communale proposée par le Syvicol, en collaboration avec l'Institut national d'administration publique (INAP) et le ministère de l'Intérieur.

Le Syvicol a également créé une nouvelle plateforme d'échange intitulée « Gemeengeplattform.lu ». Cet outil a pour vocation de faciliter l'échange entre le monde politique communal, le personnel communal, les syndicats, les membres du conseil d'administration et le personnel des offices sociaux.

Le conseiller communal Robert AXMANN (DP) rapporte que, mardi, les panneaux de signalisation indiquant les modifications de circulation pendant le Festival de la bande dessinée bloquaient encore l'accès à une voirie rurale à Contern et empêchaient ainsi les fermiers de faire leur travail.

Un citoyen attentif indique que deux passages piétons ont été supprimés près de l'école de musique d'Oetrange sans qu'aucun nouveau n'ait été aménagé. De plus, les haies hautes gênent la vue à la sortie du parking. Le citoyen revient aussi sur sa proposition (formulée lors de la séance du 19 octobre 2022) d'installer un deuxième panneau indicateur à l'extrémité du chemin menant au monument « Am Woellemslach » à Moutfort. Personne n'a encore tenu compte de la recommandation.

La bourgmestre lui garantit qu'elle transmettra ces points au Service technique pour qu'il fasse le nécessaire.

Un autre citoyen attentif suggère d'intensifier les contrôles de vitesse à la rue de la Gare.